

APPEL À COMMUNICATION
(Call for conference papers)

L'Association d'études sur le droit et la justice constitutionnels « Gruppo di Pisa » (gruppodipisa.it) organise un appel à communication dans le cadre de son deuxième colloque de droit comparé qui aura lieu le 26 mars 2021 en distanciel.

Cet appel à communication a vocation à permettre aux jeunes chercheurs de présenter une communication de 10 minutes maximum en langue française, italienne, anglaise ou espagnole au sein du colloque.

Le colloque sera articulé autour de thématiques concernant l'impact de la «révolution numérique» dans les systèmes constitutionnels, démocratiques et pluralistes contemporains, en termes de garantie des droits et de séparation des pouvoirs, mais également en relation avec l'émergence des « nouveaux pouvoirs » (privés) qui, au fil du temps, se sont consolidés dans le « cyberspace ». Les communications s'organiseront autour de deux Ateliers sur l'ensemble de l'après-midi : le premier consacré au thème « Nouvelles technologies et droits »; le second consacré au thème « Nouvelles technologies et pouvoirs ». Chaque communication peut s'inscrire dans l'une de ces thématiques ou en traiter plusieurs de façon transversale, à travers une approche nationale, internationale ou comparative. Il est également possible d'adopter un « prisme pluridisciplinaire », c'est-à-dire de ne pas se limiter au domaine juridique mais de prendre en considération des éléments qui découlent d'autres domaines (sciences politiques, philosophie, histoire, sociologie, etc.).

Les communications retenues par le Comité scientifique seront publiées dans les actes du colloque.

Tout jeune chercheur (doctorant, docteur et jeune chercheur, y compris maître de conférences âgé de moins de 40 ans) souhaitant participer à cet appel est invité à envoyer une proposition avant le **28 février 2021** à l'adresse suivante :

callunimi2020@gmail.com



Associazione
GRUPPO
di PISA

Celle-ci doit être rédigée en langue française, italienne, anglaise ou espagnole d'une façon suffisamment détaillée, permettant d'envisager la démonstration opérée, sans dépasser la limite impérative de 10 000 caractères (notes et espaces compris).

Cette proposition doit être titrée et adressée en format modifiable (*.doc, *.docx, *.odt, etc.) à l'adresse indiquée ci-dessus. Elle doit par ailleurs être accompagnée d'un *curriculum vitae et studiorum* du candidat ainsi que par l'indication de l'Atelier où le candidat souhaite intervenir.

Les propositions sont examinées par le Comité scientifique du colloque. Le Comité fait ensuite connaître sa décision aux intervenants sélectionnés, qui disposeront de quelques jours pour ajuster leur communication aux fins de présentation orale.

Il est possible de lire cet appel en version intégrale (en italien) à l'adresse suivante :

https://www.gruppodipisa.it/images/seminariDirittoComparato/Call_Seminario_di_diritto_comparato_Milano_2021.pdf